



Pour une cueillette responsable et durable

Sur le territoire du Parc naturel régional du Haut Jura et partout ailleurs, la cueillette de plantes sauvages est soumise une réglementation spécifique. Pour un prélèvement responsable et durable, le cueilleur se doit de prendre en compte les plantes, le site de cueillette et les personnes.*

Le respect des quelques conseils suivants est essentiel à la perpétuation des usages des plantes sauvages.

- Je ne cueille pas de **plantes protégées** au niveau national, régional ou départemental*
- J'identifie bien les plantes que je cueille afin **d'éviter les confusions avec des plantes toxiques**.
- Je me renseigne sur les spécificités du mode de vie et de reproduction de la plante dans les ouvrages spécialisés, auprès de professionnels de la cueillette ou autres botanistes. Je cueille au bon stade de développement, je laisse suffisamment de végétal pour **assurer la vie de la plante**. Chaque plante est différente.

- Je cueille avec l'accord du propriétaire.
- Je respecte les aménagements existants (clôtures, barrières, chemins...)
- Je cueille en bonne intelligence avec les autres usagers de l'espace (agriculteurs, forestiers, promeneurs,...)

- J'observe le site afin de déterminer les conditions de **cueillette respectueuses de la ressource** (cueillette partielle). Je ne cueille que ce dont j'ai besoin. Les plantes reviennent chaque année !...
- J'utilise le matériel adéquat pour **ne pas abimer** (faucille, sécateur, ...)
- Je cueille sans laisser de trace de mon passage (feuilles arrachées, détritrus,...). Une bonne cueillette est une cueillette qui ne se voit pas !
- Je respecte la biodiversité et participe à la préservation des sites.



Pour une utilisation optimale de la plante :

La **récolte** se fait dans un panier (et non dans un sac plastique !...).

Si la plante doit être **consommée fraîche**, l'utiliser le plus rapidement possible. Il est possible de la faire patienter quelques temps dans un endroit frais, à l'abri de la lumière, éventuellement couverte d'un tissu humide.

Le **séchage** des plantes (à l'exception des racines) se fait à l'abri de la lumière dans un endroit aéré et propre à une température maximale de 38°C, l'optimum étant entre 26 et 33°C.

Le **stockage** des plantes se fait dans des sacs en papier (type kraft) puis dans un endroit sec et à l'abri de la lumière.

Une plante de qualité se reconnaît à son odeur et sa couleur. Certaines plantes oxydées (noircies) peuvent être nocives.

Avertissement !

Avec l'engouement que connaît la plante médicinale aujourd'hui de plus en plus de cueilleurs peu scrupuleux sont tentés de « piller » les endroits préservés. Il est de la responsabilité de tous d'être curieux et intéressé à la vue de personnes ou groupe de personnes en cueillette.

*Complément d'information sur le site du PNRHJ : www.parc-haut-jura.fr

Quelques ressources documentaires

Cahier des charges Nature et Progrès

<http://www.natureetprogres.org/servicepro/sp65.pdf>

Cahier des charges SIMPLES

http://www.syndicat-simples.org/fr/IMG/pdf/CDC_SIMPLES_OCT2011-A5-2--.pdf

www.biobourgogne.fr/ppam/doc_download/122-charte-deco-c...

http://www.syndicat-simples.org/fr/IMG/pdf/liste_des_147_plantes--.pdf

http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/a09f86cdf950d9049a71ee22088ea805.pdf

et retrouvez les liens vers ces sites
depuis le site internet du Parc :
www.parc-haut-jura.fr

Ce document a été rédigé à l'occasion de la journée « UTILISER LES PLANTES » à la Maison du Parc naturel régional du Haut Jura, le 24 novembre 2012 par les cueilleurs impliqués dans l'organisation de la manifestation. Il s'adresse aux cueilleurs amateurs ou professionnels prélevant pour une consommation personnelle ou dans un but commercial.